

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE RÉSOLUTION**

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pour le maintien des élèves de 7P du quartier de l'Étang dans leur environnement scolaire de proximité et pour une meilleure anticipation des besoins scolaires

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les familles du quartier de l'Étang ont appris avec surprise et incompréhension le projet de déplacement de plusieurs classes de 7P vers un établissement situé à Balexert dès la rentrée scolaire 2026.

Cette décision intervient alors que les enfants concernés ont effectué l'ensemble de leur parcours primaire au sein de leur école de quartier et s'apprêtent à vivre une année charnière avant leur entrée au Cycle d'orientation.

Au-delà des aspects purement organisationnels, cette mesure soulève de nombreuses interrogations relatives à la stabilité du parcours scolaire des élèves, à leur bien-être, à leur intégration sociale ainsi qu'à l'organisation quotidienne des familles.

Le quartier de l'Étang constitue aujourd'hui un véritable lieu de vie, regroupant plusieurs centaines de familles. L'école représente un élément central de la cohésion sociale du quartier et participe pleinement à l'intégration des enfants dans leur environnement immédiat.

Cette situation met également en lumière une problématique plus large : celle de l'anticipation des besoins scolaires liés à l'importante croissance démographique que connaît la commune de Vernier depuis plusieurs années.

Le Conseil municipal estime dès lors légitime que toutes les alternatives permettant de maintenir les élèves dans leur environnement scolaire habituel soient examinées de manière transparente avant la mise en œuvre d'une telle mesure.

Considérant l'attachement des familles à l'école de proximité, les préoccupations exprimées par les parents d'élèves du quartier de l'Étang face au déplacement annoncé des classes de 7P, l'importance de garantir aux enfants un environnement scolaire stable et cohérent ainsi que la nécessité d'anticiper les besoins liés à la croissance démographique de la commune, le Conseil municipal de Vernier souhaite que toutes les solutions permettant le maintien des élèves dans leur quartier soient sérieusement examinées.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

1. A intervenir auprès du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) afin de demander un réexamen du projet de déplacement des élèves de 7P du quartier de l'Étang vers Balexert.
2. A solliciter du DIP un moratoire sur cette mesure tant que l'ensemble des solutions alternatives n'auront pas été étudiées.
3. A examiner, en collaboration avec le DIP, toutes les possibilités permettant de maintenir les élèves concernés dans le périmètre scolaire de l'Étang
4. A organiser, en collaboration avec le DIP, une séance publique d'information destinée aux parents concernés afin de garantir une information transparente et un dialogue constructif.
5. A transmettre la présente résolution au Conseil d'État, au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse ainsi qu'aux directions des établissements concernés.

Thierry Cerutti, Conseiller municipal pour le groupe MCG

Vernier, le 15.06.2026